



Le jeudi 19 mai 2011

CH LAVAUUR

EN PSYCHIATRIE LE SOIN SE CONSTRUIT SUR LA CONFIANCE ET PAS SOUS LA CONTRAINTE

Au moment du débat sénatorial sur la loi relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, la Fédération CGT Santé Action Sociale réaffirme sa totale opposition à ce projet.

Pour la CGT, cette loi se fonde sur un postulat sécuritaire, plus soucieux de garantir l'ordre public que de répondre aux besoins de soins.

Dans un contexte de démantèlement de la psychiatrie publique où l'accès aux soins s'apparente à un parcours du combattant, le Gouvernement fait le choix de privilégier les mesures de contrainte au détriment de prises en charge reposant sur une relation de confiance soignant/soigné, préalable à l'adhésion aux soins... **Le soin se construit sur la confiance et pas sous la contrainte.**

Pour la CGT, garantir la liberté individuelle ne peut se dissocier de l'accès à des soins de qualité pour tous, du respect de la personne et de l'éthique professionnelle

Dès lors, l'intervention du juge des libertés reste limitée.

Ne sert-elle pas de prétexte à la banalisation de la contrainte en psychiatrie, par le glissement de l'hospitalisation aux soins sous contrainte ?

La CGT demande un état des lieux national de la psychiatrie et l'ouverture d'un grand débat démocratique pour une loi en psychiatrie soucieuse de placer l'humain au cœur du dispositif de soins.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16 heures. Tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr